

PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2017-2020

ORIENTATIONS PRIORITAIRES	OBJECTIFS GÉNÉRAUX	ACTIONS STRUCTURANTES
<p align="center">- I - ASSURER AU PUBLIC UNE ACCESSIBILITÉ COMPÉTENTE AUX SERVICES PSYCHOLOGIQUES</p>	<p>1. Assurer la qualité des services</p>	<p>A. Développer et maintenir les compétences des psychologues et revoir les processus pour en assurer le contrôle</p> <p>B. S'assurer que les conditions d'exercice du psychologue rencontrent ses obligations dans tous les milieux</p>
	<p>2. Défendre l'accessibilité des services</p>	<p>A. Promouvoir la pertinence des services psychologiques</p> <p>B. Favoriser l'universalité des services psychologiques</p> <p>C. Faire connaître et respecter le cadre législatif quant aux activités réservées aux psychologues</p>
<p align="center">- II - POSITIONNER L'ORDRE COMME UNE ORGANISATION PHARE EN SANTÉ MENTALE ET PSYCHOLOGIQUE</p>	<p>1. Favoriser la reconnaissance et le rayonnement de la profession à des fins de protection du public</p>	<p>A. Développer et maintenir une bonne visibilité auprès des différents publics</p> <p>B. Faire état de l'expertise et de la spécificité du psychologue et les diffuser</p> <p>C. Assurer un positionnement stratégique auprès des instances décisionnelles</p>
<p align="center">- III - AMÉLIORER LES MÉCANISMES ORGANISATIONNELS ET COMMUNICATIONNELS DE L'ORDRE</p>	<p>1. Améliorer les processus de la gouvernance</p>	<p>A. Revoir les règles de gouvernance en conformité avec le nouveau cadre légal et la culture organisationnelle de l'Ordre</p>
	<p>2. Améliorer les processus de régie interne</p>	<p>A. Améliorer la gestion des dossiers communs</p> <p>B. Optimiser les mécanismes d'information entre les directions</p> <p>C. Moderniser les processus informationnels</p>
	<p>3. Consolider la permanence</p>	<p>A. Clarifier les rôles et responsabilités de chaque poste</p> <p>B. Assurer la relève</p>
	<p>4. Renforcer les liens avec les membres</p>	<p>A. Développer des mécanismes de communication et de diffusion bidirectionnels</p>

NOTRE MISSION

La principale mission de l'Ordre des psychologues est la protection du public. Pour ce faire, l'Ordre s'assure de la qualité des services offerts par les membres, favorise le développement de la profession et défend l'accessibilité aux services psychologiques.

NOTRE VISION

L'Ordre des psychologues vise à demeurer une référence pour son expertise en santé mentale et psychologique, guidé par ses valeurs phares et en tenant compte du meilleur intérêt de l'ensemble des citoyens.

NOS VALEURS

INTÉGRITÉ

L'Ordre agit avec probité, honnêteté et transparence afin de demeurer méritoire de la confiance du public, de ses membres, de ses partenaires et autres interlocuteurs. Il rend accessible toute information pertinente sur son fonctionnement, sa reddition de comptes, ses décisions, de même que leur justification.

RIGUEUR

L'Ordre exécute ses travaux et mandats avec objectivité, de façon documentée et réfléchie. Il analyse les problématiques dans un souci de cohérence, avec prudence, en fonction des ressources dont il dispose. Il assume ses responsabilités en développant ses compétences et en reconnaissant l'influence des éléments scientifiques, sociopolitiques et légaux.

RESPECT

L'Ordre agit avec égard et traite avec considération toute personne, institution, organisation ou instance. Il traite les problématiques et demandes qui lui sont adressées sans jugement de valeurs, ni discrimination. Il ne diffuse aucune information préjudiciable ou portant atteinte à la réputation sans nécessité et privilégie les actions qui permettent un traitement équitable à tous selon les mandats qui lui sont confiés.